
DIRECTION GENERALE DES DOUANES



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

NOTE D'INFORMATION N° 5.9 4 7 SEPMBPE/DGD/DRH DU

13 DEC 2018

Objet : Confection des cartes professionnelles

Dans le cadre de la confection des commissions d'emploi et des cartes professionnelles biométriques, les chefs de service sont invités à établir la liste des agents n'ayant pas de cartes professionnelles.

Je précise que les concernés sont les agents :

- ayant égaré leur carte,
- promus à des grades supérieurs,
- retardataires.

Les listes ainsi établies devront être adressées au Bureau de l'Organisation et de la Perspective (**Section organisation et Programmation des Effectifs**) à l'ex-immeuble SGBCI à Vridi ou par voie électronique à l'adresse ci-après :

Bop.drh@douanes.ci au plus tard le **04 février 2019**, délai de rigueur.

Le Directeur des Ressources Humaines



Col. KOFFI Méa I.

Administrateur en Chef des Services Financiers

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ETAT RECAPITULATIF DES CARTES PROFESSIONNELLES DES AGENTS

N°	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	SERVICE	OBSERVATIONS
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				

Etat éventuel de la carte : Bon état, dégradé, égaré, à renouveler,
non retiré, pas de carte, etc.